



Compte-rendu

Conseil d'administration

Lundi 23 janvier 2023

clubamitiestpathus@gmail.com

Site Web : ca3sp77.e-monsite.com

ORDRE du JOUR :

- √ Approbation du C.R. du C.A. du 23 septembre 2022 par les membres présents.
- √ Préparation AG du 12 février 2023 (organisation du vote, augmentation de la cotisation annuelle.....)
- √ Point Financier
- √ Activité 2023.
- √ Archives du club.
- √ Distribution des documents du club
- √ Questions diverses.

Etaient présents :

Mesdames : Ginette FOURNIER, Jacqueline CARRETTE, Marielle MICHIELS, Christiane TESTARD, Nadine DROIT, Cécilie COMAN, Danielle VAN CAUTEREN.

Messieurs : Michel BONNEAU, Christian CARDOT, Jean Louis VAN CAUTEREN, Marcel ISLER, Henri RARCHAERT.

Absents ou excusés : Michel CARRE, Evelyne CARRE,

√ **Approbation du C.R. du 23 septembre 2022.**

Après 2 petites corrections, approbation à l'unanimité. Le PV sera mis sur le site du club.

√ **Préparation AG du 12 février 2023 (organisation du vote, augmentation de la cotisation annuelle.....)**

Mme Fournier et M. Bonneau se proposent de continuer leur mandat pendant encore une année.

Les personnes dont le mandat s'arrête cette année et qui souhaitent se représenter aux élections du Conseil d'administration sont : Christian CARDOT, Michel CARRÉ, Jacqueline CARRETTE, Cécilie COMAN, Jean-Louis VAN CAUTEREN, Danièle VAN CAUTEREN, Henry RARCHAERT. Nous devons donc avoir 7 personnes qui doivent se représenter aux élections de cette année.

Les autres membres du CA soit : Marielle MICHIELS, Nadine DROIT, Evelyne CARRÉ, Christiane TESTARD et Marcel ISLER restent élus encore cette année 2023.

Il reste donc un poste à pourvoir et nous faisons appel à candidature. Toute candidature devra impérativement être donnée avant le 5 février.

Il est acté que le vote se fera à bulletin secret. Les pouvoirs sont limités à 2 par personne.

√ Point Financier

Nous avons perçu la subvention 2022 de la mairie d'un montant de 2.000 €. Par contre suite à un problème de piratage nous n'avons pas perçu en 2022 la cotisation du Conseil Général qui a été votée. Souhaitons que leur problème informatique se règle rapidement.

Pour l'année 2022, les recettes ont été de 12.547 € et les dépenses de 13.431 € ce qui donne pour 2022 un déficit de 884 € qu'il n'y aurait pas eu si la subvention du Conseil Général nous avait été versée, mais avec le solde cumulé des années précédentes ce déficit n'a aucune conséquence. La trésorière nous a remis un tableau récapitulatif des comptes qu'elle exposera à l'Assemblée Générale.

La trésorière nous a informé des dépenses de chaque repas et chaque sortie.

En ce qui concerne les adhésions en 2020 le club comptait 130 adhérents en 2022, à ce jour nous sommes 123 (116 ont payé leur cotisation).

La trésorière nous expose le problème de la cotisation annuelle qui est de 22 € depuis 2014. Il est donc proposé d'augmenter la cotisation qui passera à 25 € à compter de 2024. Ceci sera annoncé aux adhérents à l'assemblée générale prochaine.

En raison de l'augmentation importante des coûts de toutes sortes, il est également envisagé l'augmentation du repas de fin d'année.

√ Activité 2023.

Il est décidé de proposer aux adhérents une sortie par trimestre.

Pour le moment, les catalogues des prestataires et des Syndicats d'initiative ne paraîtront qu'en février.

- Nous projetons 1 voire plusieurs repas au Gué à Tresmes (par groupe).
- Le 6 avril 2023 à 15 h, nous vous proposons un après-midi chantant au Colisée de Meaux dont le thème est « PIASKA – Le Regard vers l'est ».
- Nous attendons les catalogues pour choisir d'autres prestations.
- Nous envisageons également un voyage d'une semaine en juin.
- Christian CARDOT propose un après-midi Karaoké le 1^{er} mai 2023.

√ Archives du club.

Les cartons d'archives remontent jusqu'à la création du club (environ 27 ans) et Ginette Fournier ne souhaite plus garder les dernières années chez elle. Nous avons donc pris la décision de détruire certaines vieilles archives et de ne garder que les plus importantes (statuts, déclarations) et les 10 dernières années pour le reste.

√ Distribution des documents du club.

Les adhérents du club sont regroupés par secteurs et ces secteurs sont attribués à des membres du Conseil d'administration pour distribution des courriers divers.

La secrétaire étant présente au club de tricot les mardis et jeudis matins, elle a donné les documents qui leur étaient destinés aux membres présents ces jours-là.

Certains référents n'ont pas apprécié d'être amputés de certaines enveloppes et souhaitent recevoir dorénavant l'intégralité des courriers à distribuer.

Les courriers seront désormais distribués dans les boîtes aux lettres et en consultation sur le site du club.

√ Questions diverses.

Nous rappelons aux adhérents que par décision municipale il est impératif d'aller s'inscrire en mairie chaque année afin de pouvoir utiliser les locaux communaux (salle des associations, salle des Brumiers....). Un document (carte ou autres) est remis aux adhérents.

A noter que le club décline toute responsabilité en cas de contrôle.

Mme VAN CAUTEREN demande à ce qu'un sondage soit fait afin de savoir quels sont les jours de la semaine qui intéressent les adhérents.

Les membres de l'activité informatique et généalogie explique que le débit de la box n'est pas suffisant car il est compliqué de se brancher à Internet avec plusieurs ordinateurs. Le président, représentant du Club de l'amitié adressera donc un courrier à la mairie pour demander de revoir l'installation.

Fin de la réunion 11h30.

Fait à Saint-Pathus, le 29 janvier 2023

Le Président,

Michel BONNEAU

La Secrétaire,

Marielle MICHIELS